

Règlement du Championnat des
Vosges Jeunes – Saison
2020/2021



| INDICE DE REVISION | DATE D'APPLICATION | OBJET DE LA REVISION |
|--------------------|--------------------|----------------------|
| Z | | Projet |
| A | 24/10/2017 | Saison 2017-2018 |
| B | 01/09/2018 | Saison 2018-2019 |
| C | 03/11/2019 | Saison 2019-2020 |
| D | 01/09/2020 | Saison 2020-2021 |
| E | | |
| F | | |
| G | | |
| H | | |
| I | | |

REDACTEURS

Victor Fréchard, Jean-Luc Schorp, Isabelle Vercelot, Maëlle Persello, Vincent Ruspini

DESTINATAIRES

Membres du conseil d'administration, Secrétariat administratif, Clubs participants.

COMITE DES VOSGES DE BADMINTON

Victor FRECHARD, Président

www.badminton-vosges.com – bad.vosges@gmail.com

| | | |
|--|--|-----------------------|
| REGLEMENT DU CHAMPIONAT DES VOSGES JEUNES | Identifiant : Règlement Vosges Jeunes CODEP 88 2020/2021 | PAGE N° 1/4 |
|--|--|-----------------------|

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| 1. GENERALITES | 2 |
| 1.1 OBJET | 2 |
| 1.2 DOMAINE D'APPLICATION..... | 2 |
| 1.3 REFERENCES | 2 |
| 1.4 DEFINITIONS..... | 2 |
| 1.5 REFERENT | 2 |
| 2. DESCRIPTION DETAILLEE | 3 |
| 2.1 DESCRIPTION | 3 |
| 2.2 ARTICLE 1 INSCRIPTIONS ET TARIFS | 3 |
| 2.3 ARTICLE 2 QUALIFICATIONS..... | 4 |
| 2.4 ARTICLE 3 REMPLACEMENTS | 4 |
| 2.5 ARTICLE 4 ORGANISATION DE LA COMPETITION..... | 4 |
| 2.6 ARTICLE 5 QUALIFICATION AU CHAMPIONNATS GRAND EST JEUNES | 4 |

| | | |
|--|--|-----------------------|
| REGLEMENT DU CHAMPIONAT DES VOSGES JEUNES | Identifiant : Règlement Vosges Jeunes CODEP 88 2020/2021 | PAGE N° 2/4 |
|--|--|-----------------------|

1. GENERALITES

1.1 Objet

- 1.1.1 Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler le championnat des Vosges jeunes. Il précise les modalités d'inscription, de participation et de qualification à cette compétition.

1.2 Domaine d'application

- 1.2.1 Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

1.3 Références

Guide du Badminton – Principes sportifs
 Guide du Badminton – Règlement Général des compétitions
 Guide du Badminton – Tenues vestimentaires et publicités
 Guide du Badminton – Statut des joueurs
 Règlement Championnat Grand Est Jeunes [2020/2021](#)

1.4 Définitions

| | |
|-----------------|---|
| FFBaD | : Fédération Française de Badminton. |
| LGeB | : Ligue Grand-Est de Badminton. |
| CODEP 88 | : Comité Départemental des Vosges. |
| CRJ | : Commission Régionale Jeunes. |
| CRA | : Commission Régionale d'Arbitrage |
| CDJ | : Commission Départementale Jeunes des Vosges. |
| CJ 88 | : Circuit Jeunes Vosges |
| JA | : Juge-Arbitre |
| BadNet | : Logiciel de gestion des Championnats objets du présent règlement. |

1.5 Référent

Responsable Commission Départementale Jeunes

[Victor FRECHARD](#)

Portable : [06 43.51.46.92](#)

Mail : frechard.dp@gmail.com

| | | |
|--|--|----------------|
| REGLEMENT DU CHAMPIONAT DES VOSGES JEUNES | Identifiant : Règlement Vosges Jeunes CODEP 88 2020/2021 | PAGE N° 3/4 |
|--|--|----------------|

2. Description détaillée

2.1 Description

- 2.1.1 Le championnat jeunes est une compétition officielle individuelle organisée par le CODEP à l'issue de laquelle sont décernés les titres de champions des Vosges dans chaque catégorie jeunes et dans chaque discipline.
- 2.1.2 Les tableaux d'âges proposés seront :
- Poussin
 - Benjamin
 - Minime
 - Cadet
 - Junior
- 2.1.3 Elle se déroule sur un weekend pour tous ces tableaux et dans toutes les disciplines : simple, double et mixte (sous réserve d'un nombre suffisant de joueurs dans chaque catégorie, voir art.4).
- 2.1.4 La participation à cette compétition est soumise à qualification d'après l'art.2.
- 2.1.5 Les modalités d'inscription sont décrites dans ce règlement.

2.2 Article 1 | Inscriptions et tarifs

- 2.2.1 Le championnat jeunes est ouvert aux jeunes joueurs du département licenciés à la FFBBaD.
- 2.2.2 Chaque jeune participant doit avoir sa licence à jour au moment de son inscription et être licencié dans un club affilié à la FFBBaD.
- 2.2.3 L'inscription à cette compétition est ouverte aux classes d'âges suivantes : MiniBad, poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors.
- 2.2.4 Cependant, la participation à cette compétition est soumise à des obligations (voir Art.2).
- 2.2.5 Les tableaux proposés seront : poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors, en simple, double et mixte.
- 2.2.6 Les joueurs MiniBaD devront se surclasser dans le tableau poussin pour pouvoir participer à la compétition.
- 2.2.7 Un joueur doit s'inscrire dans sa catégorie en simple.
- 2.2.8 En double un joueur peut s'inscrire dans la catégorie d'âge supérieure à la sienne mais pas l'inverse.

| | | |
|--|--|----------------|
| REGLEMENT DU CHAMPIONAT DES VOSGES JEUNES | Identifiant : Règlement Vosges Jeunes CODEP 88 2020/2021 | PAGE N° 4/4 |
|--|--|----------------|

- 2.2.9 Les frais d'inscriptions s'élèvent à : 5 € pour 1 à 3 tableaux.
- 2.2.10 Les frais d'inscription seront facturés aux clubs en fin de saison.
- 2.2.11 Le CODEP prendra en charge les volants durant toute la compétition.
- 2.2.12 Date limite d'inscription : le **10 janvier 2021**

2.3 Article 2 | Qualifications

- 2.3.1 Sont qualifiés au championnat jeunes les joueurs ayant fait au moins une compétition, jeunes ou adultes, dans la saison en cours. Dans le cas contraire un avis sera demandé à la CDJ qui prendra la décision.
- 2.3.2 Les joueurs faisant l'objet d'une sanction disciplinaire de la part de la CRA ne pourront pas participer au championnat jeunes pendant la durée de la sanction.

2.4 Article 3 | Remplacements

- 2.4.1 Le remplacement d'un joueur ou d'une paire forfait ne peut plus avoir lieu après le tirage au sort des tableaux sauf accord du JA de la compétition.

2.5 Article 4 | Organisation de la compétition

- 2.5.1 Les tableaux se joueront dans la mesure du possible en poules, éventuellement suivis de phases d'éliminations directes dans les tableaux constitués de 6 joueurs ou plus.
- 2.5.2 Un tableau doit compter au moins 4 joueurs (ou paires) pour pouvoir avoir lieu.
- 2.5.3 Toutefois, si un tableau ne compte que 3 joueurs (ou paires) inscrites, il pourra être maintenu après accord du JA de la compétition.
- 2.5.4 Un tableau avec moins de 3 joueurs (ou paires) pourra être maintenu après accord des joueurs et du JA de la compétition.

2.6 Article 5 | Qualification au championnats Grand Est Jeunes

- 2.6.1 A l'issue du championnat Jeunes, la CDJ transmet à la LGEBaD la liste des champions départementaux dans chaque discipline afin qu'elle établisse la liste des joueurs/paires qualifiés pour le championnat Grand Est.